

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2008
Publication : 07/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-4-3-4

Séance du vendredi 25 avril 2008

Routes Départementales Programmes n° A011 - A032 et A034 Affectation des autorisations de programme

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise l'affectation et la désaffectation, par millésime, des montants d'autorisations de programme, tels qu'indiqués au tableau ci-après :

Programme	Millésime	Déjà affecté	Nouvelle affectation	Total affecté
A011	2005	6 392 446 €	- 90 000 €	6 302 446 €
A032	2008	917 164 €	- 746 €	916 418 €
A034	2005	2 172 625 €	- 7 862 €	2 164 763 €
A034	2007	3 637 000 €	50 000 €	3 687 000 €
A034	2008	2 315 000 €	0 €	2 315 000 €

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Adopté
voix contre
abstentions

Rémy WITH